

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 juin 2017

Objet : RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-Ies-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Alois Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar

- conseillers excusés : 7

Josiane Beaud - François Blanc - Stéphane Bochet - Michel Dantin - Maryse Fabre - Patrick Mignola - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 15 juin 2017

délibération n° 100-17

objet **RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de marché à procédure adaptée afin de désigner un prestataire pour la fourniture et la pose d'infrastructures de recharge de véhicules électriques.

Pour ce projet, un groupement de commandes a été créé. Il regroupe notamment Chambéry métropole - Cœur des Bauges, la Communauté de communes Cœur de Savoie et le SDES agissant par délégation pour le compte des dix communes suivantes : Chambéry, La Motte-Servolex, La Ravoire, Cognin, Saint-Alban-Leysse, Challes-les-Eaux, Barberaz, Barby, Le Bourget-du-Lac et Albertville.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges est coordonnateur du groupement pour ce qui concerne la passation des marchés. Chaque collectivité passera ensuite commande pour ses besoins propres et bénéficiera d'un soutien financier de l'Ademe à hauteur de 50 %.

Cette consultation fait suite à la désignation, en février 2017, d'un opérateur de service de charge pour les véhicules électriques.

La date limite de remise des offres du marché était fixée au 24 mai 2017.

Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix : 50 %,
- valeur technique : 50 %.

La commission d'appel d'offres, tenue le 1^{er} juin 2017, propose d'attribuer le marché au groupement Citéos-Eurovia ayant obtenu les meilleures notes, pour un montant à intervenir selon les commandes de bornes effectuées par chacun des membres du groupement.

Le prix moyen d'une borne proposée par le prestataire retenu (fourniture et pose) est de 6 767 € HT.

Le projet prévoit l'installation d'environ 46 bornes.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 28, 36 et 42,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 1^{er} juin 2017,

Vu la décision n° 058-16 du Bureau du 24 mars 2016 approuvant la création d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,

Vu la décision n° 014-17 NI du Bureau du 20 avril 2017 approuvant le lancement d'un appel d'offres relatif aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue au groupement Citéos-Eurovia le marché relatif aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques selon les prix portés à l'acte d'engagement,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 100-17

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19781H2-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19781H2

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017